



Quel permis ou declaration faut-il ?

Par **rem2**, le **31/12/2007** à **12:00**

Bonjour, rn
Je dispose d'un local commercial constitué de 300 m² de surface de vente et 300 m² de parking en sous sol.
J'envisage de transformer 80 m² de ce parking en bureaux avec le percement d'un skydome.
Au regard des textes dois-je déposer un permis de construire ou une simple déclaration préalable.
Ma contrainte est que je dois commencer les travaux au plus tot.
Si je les commence avant sachant qu'il seront fait ds les règles de l'art et que le visuel extérieur ne sera pas affecté (sauf pour les skydome mais invisible du regard de tiers), quels risques j'encours concrètement ??
Merc pour votre réponse.